



E-News Helpdesk Chauffage PEB: Covid-19

Chers professionnels,

Nous tenons à votre sécurité et à votre santé.

C'est pourquoi nous vous invitons à suivre les consignes et les recommandations fournies par les autorités fédérales et régionales.

Vous trouverez sur le site internet de la Région de Bruxelles-Capitale (coronavirus.brussels) et sur le portail fédéral (www.info-coronavirus.be):

- des informations concernant le virus;
- les précautions et mesures d'hygiène à prendre;
- des réponses aux questions fréquemment posées (FAQ).

Sur base des mesures de confinement, **seules les interventions urgentes sont autorisées jusqu'au 5 avril 2020** (en cas d'absence de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire).

CONSULTEZ LE SERVICE POUR LES INDÉPENDANTS

Au vu de la situation, il est possible que vous rencontriez ainsi des difficultés en tant qu'indépendant.

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) a pris certaines mesures pour les indépendants:

- une ligne téléphonique gratuite de 8h à 20h : 0800 12 018;
- un report de paiement de cotisations sociales et une renonciation aux majorations;
- une réduction des cotisations sociales provisoires;

- des dispenses de cotisations sociales;
- le droit passerelle.

Découvrez toutes les informations au sujet de ces mesures sur le site de l'INASTI: <https://www.inasti.be/fr/news/difficultes-suite-au-coronavirus>.

NOUS RESTONS DISPONIBLES

Le traitement des attestations continue à Bruxelles Environnement via l'adresse e-mail: attestations_chauffagepeb@environnement.brussels

Nos helpdesks restent également disponibles pour répondre à vos questions techniques:

- Pour les professionnels agréés dans le cadre de la réglementation chauffage PEB: <https://epbverwarmingbru.be/fr/accueil/>
 - Pour les professionnels agréés dans le cadre de la réglementation climatisation PEB: par e-mail climpeb@environnement.brussels
 - Pour les bureaux d'études et maîtres d'ouvrage: par e-mail faciliteur@environnement.brussels ou tél 0800 85 775
-

FORMATIONS

En raison des consignes de confinement, les cours relatifs aux formations reconnues (formations initiales ou formations de recyclage) ne sont plus donnés pour l'instant.

Bruxelles Environnement évaluera après la période de confinement l'offre de formation et prendra des mesures si nécessaire.

Nous veillerons à vous tenir au courant de l'évolution des mesures qui pourraient impacter votre activité professionnelle.

Prenez soin de vous

Cet e-mail a été envoyé à. [privacy policy](#)
Vous pouvez nous contacter au 078 15 44 50 - pebchauffage@helpdeskbru.be
Plus d'infos sur: www.pebchauffagebru.be

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)